



**MINISTÈRES  
ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
des Entreprises**



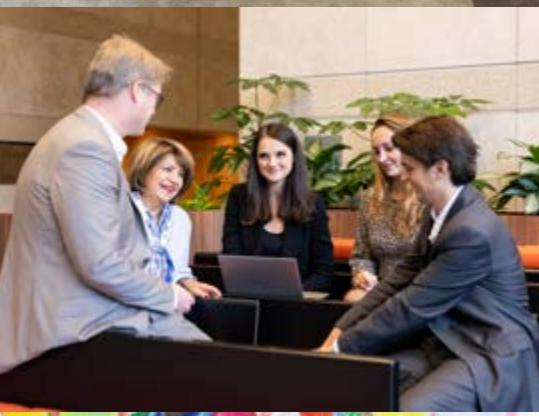
**DGE**

Accélérer l'économie  
de demain !

# Rapport d'activité **2025**

Janvier 2026

→ [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)



# Sommaire

<b>Éditorial</b>	<b>5</b>	Assurer la transition des infrastructures de télécommunications .....	28
<b>Organigramme</b>	<b>7</b>	Accompagner le développement des technologies d'avenir .....	29
<b>Missions et raison d'être</b>	<b>8</b>	<b>4. Favoriser une transition écologique créatrice de valeur .....</b>	<b>30</b>
<b>Chiffres clés</b>	<b>10</b>	Décarboner l'industrie en préservant sa compétitivité.....	30
<b>Temps forts 2025</b>	<b>12</b>	Adapter l'économie au changement climatique et protéger la biodiversité .....	32
<b>Accélérer les transitions au service d'une économie plus compétitive</b>	<b>14</b>	Organiser la transition vers une économie circulaire et durable .....	33
1. Renforcer notre souveraineté et notre autonomie stratégique face à une concurrence internationale exacerbée .....	15	<b>5. Soutenir l'économie de proximité à l'épreuve de mutations profondes...</b>	<b>34</b>
Agir pour la compétitivité des entreprises au niveau européen .....	15	Anticiper et accompagner les évolutions du commerce, facteur d'attractivité et de cohésion des territoires .....	34
Protéger les entreprises et secteurs stratégiques.....	17	Soutenir l'artisanat et les savoir-faire .....	36
Sécuriser et développer le secteur du spatial .....	18	Agir pour l'attractivité touristique de la France .....	37
2. Soutenir la compétitivité de nos entreprises et la réindustrialisation du pays .....	19	Valoriser l'économie de proximité en favorisant l'innovation .....	39
Renforcer notre compétitivité en accompagnant l'émergence de champions technologiques grâce au soutien à l'innovation et à l'industrialisation.....	19	<b>Poursuivre la transformation de l'action publique</b>	<b>40</b>
Simplifier la vie de nos entreprises .....	21	Développer des approches et outils innovants au service des projets .....	41
Faire grandir nos startups et nos PME.....	22	Poursuivre la réduction de l'impact environnemental de la direction .....	43
Renforcer l'attractivité de la France et mesurer la réindustrialisation .....	23	Renforcer les engagements de la direction en matière d'accompagnement et de suivi des carrières.....	44
3. Développer une économie numérique compétitive, souveraine et responsable .....	25		
Soutenir le développement d'un écosystème d'IA souverain et compétitif, facteur d'innovations .....	25		



**Le comité de direction**

Debout de gauche à droite : Gaëtan Rudant, Geoffroy Cailloux, Orianne Chenain, Loïc Duflot, Constance Maréchal-Dereu  
Assis de gauche à droite : Barbara Siguret, Thomas Courbe, Gustave Gauquelin



Thomas Courbe

Directeur général des Entreprises

# Éditorial

2025 aura été une année de défis inédits et de réussites concrètes pour la Direction générale des Entreprises (DGE), dans un contexte économique et géopolitique marqué par une concurrence internationale sans précédent.

Face aux pratiques de concurrence déloyale issues des surcapacités asiatiques et à l'essor des grandes plateformes - du numérique à la mode ultra éphémère - qui s'affranchissent trop souvent de nos règles, la DGE a porté la vision d'une régulation plus exigeante pour mieux protéger nos entreprises. La France et l'Union Européenne doivent rester des marchés ouverts, mais à jeu équitable. La souveraineté et l'autonomie stratégique ont été au cœur de notre action depuis 2019. Au niveau européen, la mesure de sauvegarde sur l'acier illustre notre capacité à défendre nos intérêts industriels. La préférence européenne constitue un chantier majeur pour soutenir nos filières stratégiques et guidera notre action en 2026. La souveraineté numérique s'impose comme une priorité structurante, qui s'appuiera sur le futur observatoire dédié et sur la feuille de route ambitieuse adoptée à la suite du sommet franco-allemand du 19 novembre. Moins visible, le service de l'information stratégique et de la sécurité économiques assure, à Paris et en régions, une vigilance constante sur nos entreprises et technologies les plus stratégiques.

La DGE agit pour l'innovation et la réindustrialisation, notamment par son implication dans France 2030, qui produit des résultats tangibles. Entre 2020 et 2024, le nombre de véhicules électriques produits en France a été multiplié par 1,6. En 2025, 3 nouveaux projets de premières usines ont émergé dans le spatial. Par ailleurs, les soutiens mobilisés via France 2030 et le crédit d'impôt industrie verte ont permis, depuis 2022, de faire émerger une quinzaine de projets d'usines et d'accompagner l'extension des capacités industrielles sur une dizaine de sites, représentant environ 5,4 Md€ d'investissements productifs et en R&D. La simplification se poursuit avec le guichet unique, qui traite désormais 5,7 millions de formalités d'entreprises par an, tandis que le programme ETIncelles a lancé deux nouvelles promotions en 2025, et accompagne aujourd'hui près de 300 PME dans 86 départements. En 2025, le programme Je choisis La French Tech soutient désormais 700 startups. En 2025, la dynamique de réindustrialisation ralentit mais se maintient malgré le contexte macro-économique très contraint, avec un solde net positif au premier semestre, et 89 créations nettes d'entreprises en 2024, dont un tiers dans l'industrie verte et circulaire. La DGE a piloté la première édition France du Sommet Choose France où ont été annoncés 30,4 milliards d'euros d'investissements en 2025 par des entreprises françaises, soutenant l'émergence de 151 projets partout sur le territoire.

La DGE a veillé à ce que la transition écologique reste compatible avec l'impératif de compétitivité, en participant à la négociation des objectifs climatiques 2040 ou encore sur le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. En 2025, la DGE a renforcé l'accompagnement de la décarbonation des 50 sites industriels les plus émetteurs et a avancé sur la sélection des premiers lauréats dont les projets seront financés. Cette année, la DGE a amplifié son action pour l'accompagnement des entreprises dans l'adaptation au changement climatique, en publant 9 guides concrets à destination de différentes filières.

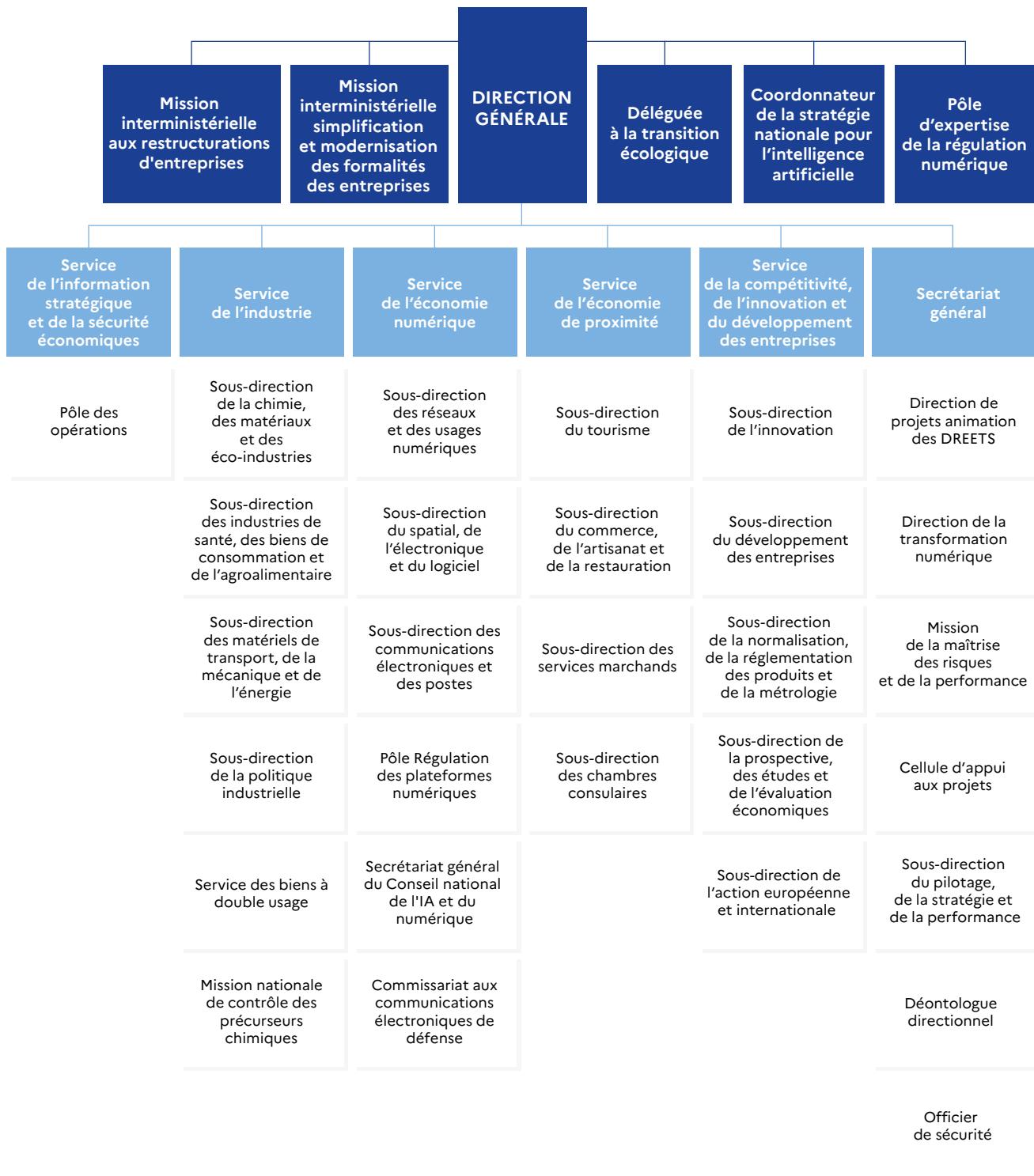
L'accélération de la diffusion de l'IA dans l'économie a également constitué une priorité majeure de l'année 2025, avec notamment le plan Osez l'IA, lancé en juillet 2025, visant à structurer la montée en puissance de l'IA dans toutes les entreprises via par exemple un réseau d'ambassadeurs ou encore l'appel à projets « Pionniers de l'IA » pour préparer et financer les innovations de rupture. Le baromètre FranceNum démontre déjà des avancées majeures, le nombre de TPE / PME utilisant l'IA a doublé par rapport à 2024 et atteint désormais plus d'1 entreprise sur 4 (26%). Grâce au réseau des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat, plus de 29 208 entreprises ont été sensibilisées aux usages de l'IA.

Enfin, la DGE soutient le commerce de proximité face aux mutations économiques et numériques. En 2025, 149 nouveaux lauréats ont été sélectionnés dans le cadre du dispositif de soutien au commerce rural, contribuant ainsi à la revitalisation des territoires. Au total, 150 communes auront été accompagnées en 2025, pour un montant de 3,7 M€ d'aides. Le 8 juillet, nous avons lancé le programme de revitalisation des centres-villes. En octobre, La Grande Exposition du Fabriqué en France a valorisé 123 projets territoriaux et filières stratégiques.

La DGE, en lien avec les services économiques en région, a achevé sa transformation vers une administration agile, tournée vers l'impact et le mode projet, comme l'a souligné le rapport de la Cour des Comptes. En 2025, la DGE a renforcé son ancrage territorial avec la généralisation des projets régionaux d'intérêt majeur, un nouveau cadre de coopération qui consolide le pilotage industriel au plus près des acteurs locaux. La cellule interne d'appui aux projets a soutenu une cinquantaine d'initiatives nouvelles en 2025, dont l'implantation de centres de données en France. Cette dynamique s'appuie sur une culture du résultat et de l'innovation. La DGE accélère l'intégration de l'IA, avec l'expérimentation d'un agent conversationnel souverain, des tests d'outils du marché et un large accompagnement des agents.

L'année 2026 présentera sans aucun doute de nouveaux défis, dans un contexte international toujours exigeant. Je sais pouvoir compter sur l'engagement des équipes de la DGE, pour maintenir cette dynamique au service du pays et faire de 2026 une année d'avancées déterminantes pour les acteurs économiques et les territoires.

# Organigramme



## Organigramme détaillé

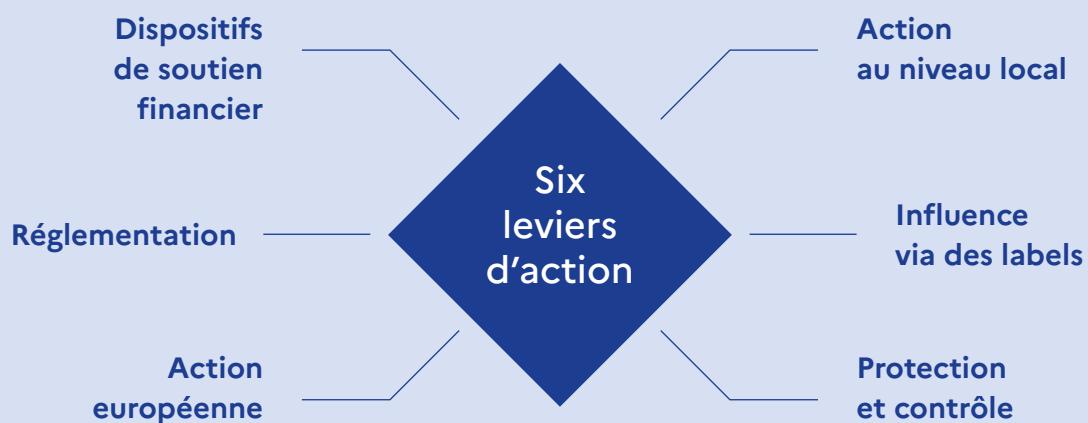
<https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/DGE/organigramme-dge.pdf>

# Missions et raison d'être

## Accompagner les grandes transformations de l'économie

Au service du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique et du ministre des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, la Direction générale des Entreprises (DGE) conçoit et met en œuvre les politiques publiques concourant au développement des entreprises.

### 6 LEVIERS D'ACTION INTÉGRÉS :



### UNE ORGANISATION EN MODE PROJET

Pour renforcer ses capacités d'action, la DGE conduit depuis 2019 ses missions à impact en mode projet. Chaque projet se structure autour d'objectifs précis et quantifiables. Cette organisation reflète un changement de la culture du travail au sein de l'administration et rend la direction plus réactive, impactante et opérationnelle.

# Une direction orientée sur l'impact, autour de quatre priorités :

1

## AUTONOMIE STRATÉGIQUE

Renforcer notre autonomie stratégique, pour rendre notre économie plus résiliente et plus souveraine.

Une politique industrielle renouvelée, articulée à la fois avec notre politique de soutien à l'innovation dans le cadre de France 2030, notre politique de sécurité économique et nos actions en faveur de la transition écologique.

2

## PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Accompagner toutes les entreprises dans la transition écologique grâce à une planification écologique ambitieuse et créatrice de valeur.

Poursuivre les efforts engagés pour la décarbonation de l'industrie, facteur de compétitivité et d'opportunités industrielles, renforcer notre action en faveur du verdissement du numérique et de l'accompagnement des TPE/PME.

3

## TRANSITION NUMÉRIQUE

Permettre à nos entreprises de tirer pleinement profit de la transition numérique.

Développer des filières souveraines, en favorisant la transition numérique des TPE/PME et en construisant un cadre de régulation équilibré

4

## ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Assurer la transformation des secteurs de l'économie de proximité.

S'assurer d'un développement équilibré des secteurs de l'économie de proximité (tourisme, commerce, services, artisanat, etc.)

# Chiffres clés 2025

## Renforcer notre souveraineté et notre autonomie stratégique



Près de 1,5 Md€  
en soutien aux entreprises  
du spatial (France 2030)



750 alertes  
traitées par le SISSE  
**Plus de 110 contrôles aval**  
des investissements étrangers  
en France

## Soutenir la compétitivité et la réindustrialisation



298 PME  
de croissance accompagnées  
(programme ETIncelles)  
**Plus de 700 entreprises**  
rassemblées dans le programme  
Je choisis la French Tech



40,5 Mds€  
investis sur 7500 projets  
technologiques, et 6000 brevets  
déposés dans le cadre  
de France 2030



500 000 formalités par mois  
en moyenne sur le Guichet  
unique des entreprises

## Développer un numérique compétitif et responsable



109 Mds€  
d'investissements annoncés  
lors du Sommet mondial sur l'IA



14,9 M€ de dotation  
pour l'expérimentation d'aide au  
raccordement à la fibre optique  
pour les particuliers et les TPE



29 208  
entreprises de proximité  
sensibilisées aux enjeux de l'IA

## Accélérer la transition écologique



**115 projets**  
de décarbonation (réduction  
de **9 MtCO<sub>2</sub>e** pour la  
période 2025-2030) bénéficient  
d'un suivi renforcé par les SEER



**9 guides sectoriels**  
pour sensibiliser les entreprises  
à l'adaptation au changement  
climatique publiés par la DGE



**163 projets soutenus**  
pour un montant de 63 millions  
d'euros (Programme Territoires  
d'industrie en transition  
écologique)

## Soutenir l'économie de proximité



**500 communes**  
soutenues via le Fonds de soutien  
au commerce rural



**89 projets**  
subventionnés pour  
un montant de 31,5 M€  
(Plan de transformation des zones  
commerciales)



**Un objectif**  
**de 25 Mds€**  
annuels d'investissements  
touristiques d'ici 2030

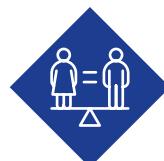
## Transformer l'action publique



**Plus de 400 projets**  
recensés à la DGE,  
dont **plus de 50**  
accompagnés par la  
Cellule d'appuis aux  
projets (CAP)



**48%**  
des postes à  
responsabilité sont  
occupés par des femmes



**Parité femmes-hommes**  
dans l'attribution  
des bonus pour  
l'ensemble de la DGE



**Baisse de 30 %**  
de l'empreinte carbone  
liée aux déplacements  
professionnels en avion  
de la direction entre  
2022 et 2025

# Temps forts 2025

11 février

## Business Day - Sommet pour l'action sur l'IA • Station F

Plus de 3 000 acteurs économiques français et internationaux se sont retrouvés lors d'un Business Day, en marge du Sommet pour l'action sur l'IA. Cet événement, organisé avec le soutien de la DGE, était centré sur le rôle transformatif de l'IA pour le développement des entreprises, et a notamment permis de lancer le programme Ambassadeurs IA.



© Isa Harsin

27 février

## Sommet sur le futur de l'industrie sidérurgique européenne • Bercy

Face à la concurrence déloyale, à la surcapacité mondiale et à la montée des coûts de l'énergie et du carbone, ce sommet, préparé par les équipes de la DGE, a débouché sur le Plan d'action pour l'acier et les métaux de la Commission européenne, visant à protéger l'industrie sidérurgique européenne et à garantir sa souveraineté industrielle et la transition verte de l'acier, en plaçant le secteur comme essentiel pour l'automobile, la construction, la défense et d'autres filières clés.

17 mars

## Rapport sur l'écosystème des technologies de rupture en France

Le rapport « L'innovation de rupture au défi du passage à l'échelle » (cf page 20), publié par la DGE, souligne le bilan positif du Plan DeepTech, qui a placé la France parmi les champions mondiaux. Il alerte cependant sur les obstacles majeurs au passage à l'échelle (financement insuffisant, industrialisation difficile et concurrence internationale accrue) et propose une nouvelle stratégie autour d'une valorisation renforcée de la recherche et d'un soutien accru à l'industrialisation et à l'adoption des innovations des technologies de rupture.

11-14 juin

## Salon Viva Technology 2025 • Paris Expo Porte de Versailles

La Mission French Tech était présente au Salon VivaTech 2025 pour valoriser le programme « Je choisis la French Tech », avec près de 40 startups particulièrement innovantes. Le programme France Tourisme Tech, porté par la DGE, était également présenté sur le stand « TravelTech Hub ».

12 juin - 30 septembre

## 20 ans du label Entreprise du patrimoine vivant (EPV)

A travers l'opération « 20 jours pour célébrer 20 ans d'excellence », la DGE a contribué à dévoiler les coulisses du patrimoine vivant français avec plus de 400 événements organisés partout dans le pays pour valoriser les savoir-faire et encourager de nouvelles candidatures au label. Dans ce cadre, une cartographie des entreprises ayant contribué à la rénovation de Notre-Dame de Paris a été initiée, en lien avec l'établissement public Rebâtir Notre-Dame de Paris.



© CeliaBonniMefsi

**8 juillet**

## Lancement de la Mission Reprise

Coordonnée par la DGE et rassemblant les principaux acteurs nationaux, la mission vise à faciliter massivement la transmission et la reprise d'entreprises en France, face aux quelques 500 000 cessions attendues dans les dix prochaines années. Elle a pour objectif de favoriser une culture de la transmission et du repreneuriat à travers un plan d'action qui sera dévoilé début 2026.

**14 juillet**

## Adoption de lignes directrices pour la protection des mineurs en ligne par la Commission européenne

Ces lignes imposent aux grandes plateformes de garantir un haut niveau de confidentialité, sécurité et sûreté pour les enfants et adolescents, et visent à limiter les risques liés à la manipulation, aux contenus nocifs, à la cyberintimidation, aux comportements addictifs ou aux pratiques commerciales prédatrices. Cette avancée marque l'aboutissement d'un travail diplomatique et politique, engagé par la DGE, qui devrait se poursuivre par une loi nationale précisant les contours de cette régulation.

**1<sup>er</sup> août**

## Création de la Mission interministérielle aux restructurations d'entreprises (MIRE)

Publication du décret de création de la MIRE, pour assurer un suivi des entreprises et de leurs salariés face aux défis de transformation, restructuration ou cession. Cette intégration permet de renforcer l'action de la DGE en soutien aux entreprises.

**17 novembre**

## Sommet Choose France - Édition France • Maison de la Chimie

Près de 200 entreprises françaises étaient réunies pour valoriser leur engagement dans 151 projets d'investissement pour un total de 30,4 milliards d'euros, dont 9,2 milliards d'annonces nouvelles. Ces projets visent à soutenir la réindustrialisation de la France, renforcer la souveraineté industrielle, énergétique, numérique et territoriale, tout en favorisant l'emploi, l'innovation et la transition écologique sur l'ensemble du territoire.



© Hamilton de Oliveira / MINEFI

**17-23 novembre**

## Semaine de l'industrie 2025

Plus de 8 000 événements labellisés partout en France dans le cadre de la Semaine de l'industrie, ont permis à plus de 5 millions de participants de découvrir des métiers porteurs dans un secteur qui recrute activement.



© Sircom/MEFSIEN

**18 novembre**

## Sommet sur la souveraineté numérique européenne • Berlin

Co-organisé par la DGE et son homologue allemand, ce sommet a réuni plus de 1 000 décideurs européens — politiques, entreprises, chercheurs — et lancé une feuille de route commune pour réduire la dépendance technologique de l'Europe aux puissances américaines et chinoises, autour de plusieurs axes stratégiques : simplification des régulations, soutien à l'IA européenne, développement de clouds souverains, promotion de l'open-source et des infrastructures européennes.

**26 et 27 novembre**

## Conseil ministériel de l'Agence spatiale européenne (ESA) • Brême

Les 23 États membres de l'ESA ont adopté un budget triennal record de 22,1 milliards d'euros pour renforcer l'autonomie et la compétitivité spatiales européennes (science, observation de la Terre, lanceurs, télécoms). La DGE a coordonné la position française et défendu les intérêts industriels dans les négociations, en veillant à la cohérence des engagements avec la stratégie spatiale nationale.

# Accélérer les transitions au service d'une économie plus compétitive



© LouiseMéresse-SIPA

1

# Renforcer notre souveraineté et notre autonomie stratégique face à une concurrence internationale exacerbée

## Agir pour la compétitivité des entreprises au niveau européen

Face aux défis énergétiques, technologiques et environnementaux, la Direction générale des Entreprises (DGE) agit pour consolider la compétitivité industrielle française et européenne, au service des citoyens et des territoires.

Dans un contexte marqué par des coûts énergétiques élevés, une concurrence mondiale accrue et des objectifs de décarbonation ambitieux, la DGE œuvre pour renforcer la compétitivité et la souveraineté de l'industrie française et européenne. Elle s'appuie sur les orientations du

rapport Draghi et sur le Pacte pour une industrie propre, présenté par la Commission européenne en février 2025. Structuré autour de six leviers – énergie, marchés pilotes, financements, économie circulaire, protection commerciale et compétences – ce pacte prévoit des plans sectoriels dans des filières

clés (acier, chimie et automobile) et intègre plusieurs propositions françaises, dont la création d'une Banque de la décarbonation industrielle et la mise en place d'une préférence européenne dans les secteurs stratégiques. Ces travaux alimentent la future loi européenne d'accélération industrielle.

Pour réduire les dépendances et soutenir la demande européenne, la DGE promeut des mesures de préférence européenne mobilisables par les États pour orienter les aides aux ménages, la commande publique et les obligations réglementaires vers des biens industriels produits dans l'Union. Elle a notamment soutenu, en mars 2025, la proposition de la Commission d'introduire un contenu européen minimum pour les batteries et composants des véhicules électriques. Ce principe figure dans le projet de Fonds européen pour la compétitivité (410 milliards d'euros sur 2028-2034), destiné à renforcer l'autonomie des filières industrielles.

Le Conseil national de l'industrie (CNI), dont la DGE assure le secrétariat général, s'est prononcé en juin 2025 en faveur de la préférence européenne, considérée comme un levier de réindustrialisation et recommande d'en faire un principe directeur des achats publics, de l'étendre aux dispositifs publics et d'améliorer l'information des consommateurs sur l'origine des produits importés dans l'UE. La France milite pour une intégration de ce principe dans les futures directives européennes de la commande publique, qui seront révisées au deuxième semestre 2026.

La DGE œuvre également à une mobilisation plus efficace des instruments de défense commerciale européens pour garantir une concurrence équitable. Elle a soutenu en septembre 2025, le renforcement des mesures de sauvegarde contre les surcapacités dans le secteur sidérurgique, et, en novembre, l'instauration de restrictions à l'importation de ferroalliages.

Son action s'inscrit enfin dans une dynamique européenne de

coopération renforcée. En juillet 2025, la France a fédéré onze pays pour créer l'Alliance européenne pour l'industrie lourde, destinée à consolider les chaînes de valeur à forte intensité énergétique. Elle a contribué au lancement de l'Alliance pour les technologies des langues (ALT-EDIC), réunissant 25 États membres et dotée de 88 millions d'euros, pour développer des modèles de langage en langues européennes.

Sur le plan bilatéral, elle participe à la mise en œuvre de l'Agenda économique franco-allemand adopté en août 2025 à Toulon, qui renforce les coopérations sur les technologies de rupture et la régulation des marchés numériques. Elle poursuit en parallèle le partenariat franco-allemand pour la souveraineté numérique et le dialogue stratégique avec l'Italie dans le cadre du Traité du Quirinal. Outre la promotion de mesures de préférence européenne, la DGE appuie la régulation des grandes plateformes et l'instauration d'une majorité numérique pour l'accès aux réseaux sociaux.

Actrice clé du cadre européen des aides d'État, la DGE a contribué à l'adoption, en juillet 2025, du nouveau cadre dit CISAF, qui oriente les soutiens publics vers les technologies propres et les secteurs en transition. Elle pilote également la participation française aux Projets Importants d'Intérêt Européen Commun (PIIEC), moteurs de l'industrialisation de l'innovation. En 2025, des avancées ont été enregistrées dans les domaines de la santé (projet Tech4Cure), des batteries, des moteurs électriques, du cloud et de l'hydrogène. La DGE négocie par ailleurs l'émergence de nouveaux PIIEC dans le nucléaire, l'informatique en périphérie ou *Edge computing*, les semi-

conducteurs et l'intelligence artificielle pour laquelle un nouveau PIIEC a été initié en décembre 2025. Enfin, elle assure le suivi, le contrôle et l'évaluation des aides pour garantir leur conformité et maximiser leur impact économique et industriel.

La DGE s'est mobilisée dans des négociations européennes structurantes, notamment dans les discussions portant sur les normes relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> pour les véhicules légers, destinées à réduire les émissions du secteur des transports.

En concertation avec les constructeurs automobiles et plusieurs États membres, la DGE a alerté la Commission sur la nécessité d'introduire un délai de mise en conformité eu égard aux conséquences économiques majeures qu'auraient entraînées les pénalités en 2025. La Commission a ainsi décidé, en mars 2025, d'introduire une moyennisation des objectifs sur trois ans et de lancer un dialogue stratégique sur l'industrie automobile. La DGE poursuivra son action en 2026 pour soutenir la production française et renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience de la filière, notamment dans le cadre des négociations sur le paquet Automobile proposé par la Commission le 16 décembre 2025.

La DGE a aussi contribué aux travaux sur l'évolution du cadre climatique à l'horizon 2040. Sur proposition de la Commission européenne, le Conseil et le Parlement se sont accordés pour intégrer un objectif de baisse de 90 % des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici 2040 (vs. 1990) dans la loi européenne sur le climat. Cet objectif intègre des conditions habilitantes pour concilier ambition climatique et compétitivité des entreprises.

# Protéger les entreprises et secteurs stratégiques

**Le Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE) renforce la protection des entreprises françaises face aux menaces économiques étrangères. En 2025, ses actions ont permis d'identifier et de neutraliser de nombreuses tentatives de captation d'informations, de prises de contrôle ou de cyberattaques, consolidant ainsi la compétitivité économique de la France.**



© LouiseMéresse-SIPA

Depuis 2019, le SISSE assure la protection des actifs stratégiques français, qu'il s'agisse d'entreprises, de technologies ou de laboratoires de recherche. Son rôle est de détecter et de remédier à toute initiative étrangère susceptible de déstabiliser les chaînes de valeur critiques ou de compromettre notre potentiel de croissance économique. Cette mission s'inscrit dans un contexte international marqué par une compétition économique intense et multiforme. Le rapport sur la sécurité économique des entreprises françaises remis par Geoffroy Roux de Bézieux au président de la République à la fin de l'année 2024 souligne l'efficacité de l'action du SISSE et la pertinence de son positionnement, parmi les dispositifs les plus avancés d'Europe. Ce rapport contribue également à sensibiliser les entreprises et acteurs publics aux risques liés aux stratégies étrangères, renforçant la diffusion de la culture de la

## Un délégué à l'information stratégique et à la sécurité économiques (DISSE)

Parce qu'elle concerne des entreprises de toutes tailles, opérant dans des secteurs variés, la politique de sécurité économique concerne l'ensemble du territoire. Le DISSE en est le relais dans chaque région, pour sensibiliser l'écosystème, détecter les alertes et participer à leur remédiation – toujours aux côtés des entreprises !

sécurité économique dans le tissu économique national.

En 2025, le SISSE a traité plus de 750 alertes, couvrant des menaces diverses : tentatives de rachat non désirées, captation d'informations sensibles, cyberattaques, pressions sur les ressources humaines ou tentatives d'influence normatives contraires aux intérêts de l'entreprise. Pour y répondre, il mobilise une gamme d'outils de politique publique, allant de l'autodiagnostic DIAGSECO à la prévention des captations d'informations par la mise en œuvre de la loi dite « de blocage » de 1968.

Parallèlement, le SISSE renforce le suivi de ses mesures correctives. Le dispositif de « contrôle des investissements étrangers en France (IEF) aval », qui vérifie le respect des engagements par les investisseurs étrangers, a été intensifié : plus de 110 contrôles, sur pièces et sur place, ont été coordonnés en 2025. Ces actions concrètes contribuent non seulement à la sécurité économique des entreprises françaises mais aussi à la solidité et à la compétitivité de l'économie nationale.

## Sécuriser et développer le secteur du spatial

**La DGE accompagne la transformation d'un secteur en pleine mutation. De l'innovation technologique à la durabilité, elle renforce la compétitivité de la filière spatiale et l'ancre dans la dynamique européenne.**



© LouiseMéresse-SIPA

Actrice clé de la politique spatiale nationale, dont elle assure la cotutelle sous l'autorité du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, la DGE œuvre à la modernisation de cette filière stratégique, en lien avec les autres administrations concernées et le Centre national d'Etudes spatiales (CNES). Dans le cadre de France 2030, près de 1,5 milliard d'euros ont été mobilisés pour soutenir l'ensemble de l'écosystème, des grands groupes aux startups. Fin 2025, 182 lauréats ont bénéficié de ce soutien, dont près de la moitié d'acteurs émergents. Les projets soutenus — principalement des démonstrations de services (82 % du budget) — permettent à ces entreprises de se positionner sur des marchés

hautement concurrentiels : accès à l'espace, constellations, services en orbite et applications spatiales. Cette dynamique se traduit par une montée en puissance de l'industrie française : 11 projets de premières usines sont engagés, dont 3 inaugurés en 2025. Les entreprises lauréates se distinguent désormais dans les appels d'offres de l'Agence spatiale européenne (ESA) et de l'Union européenne, ainsi qu'à l'appel à projets porté par le Conseil européen de l'innovation, EIC Accelerator. Depuis 2022, elles ont levé plus de 800 millions d'euros, dont les deux tiers pour les entreprises French Tech 2030, confirmant l'effet de levier des financements publics sur l'investissement privé. L'écosystème se structure autour de nouveaux

consortiums associant grands groupes et startups, renforçant ainsi l'intégration dans les chaînes de valeur industrielles.

La DGE joue également un rôle moteur dans l'intégration du spatial français au sein des programmes européens. Elle a soutenu le lancement d'Iris<sup>2</sup>, constellation sécurisée européenne, dont le premier contrat — 400 millions d'euros attribués à Thales Alenia Space au sein du consortium SpaceRise (SES, EUTELSAT et HISPASAT) — marque une étape décisive vers la mise en œuvre du projet en 2026. En parallèle, la DGE contribue activement aux discussions sur les politiques européennes (EU Space Act, Horizon Europe, Fonds de compétitivité) et à la Conférence ministérielle de l'ESA les 26-27 novembre 2025, où la France a réaffirmé son engagement avec un investissement à hauteur de 3,6 milliards d'euros.

Convaincue que l'avenir du spatial doit être durable, la DGE a lancé avec le CNES et le Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS) la feuille de route "décarbonation de la filière spatiale", présentée au Salon du Bourget 2025. Cette initiative vise à faire de la France un acteur moteur de la transition écologique du secteur et renforce sa position de référence en Europe.



© LouiseMéresse-SIPA

2

## Soutenir la compétitivité de nos entreprises et la réindustrialisation du pays

**Renforcer notre compétitivité en accompagnant l'émergence de champions technologiques grâce au soutien à l'innovation et à l'industrialisation**

**Face aux mutations économiques et technologiques, la DGE agit pour encourager l'innovation, du laboratoire à l'usine.**

La DGE accompagne les projets innovants du laboratoire à l'usine, soutenant startups et industries pour stimuler l'emploi, la recherche et la décarbonation. Son objectif est clair : faire émerger des projets capables de transformer la recherche en

produits et services opérationnels pour les entreprises. La qualité de la recherche publique française, couplée à une fiscalité favorable (crédit d'impôt recherche, innovation, jeunes entreprises innovantes, recherche collaborative et régime fiscal

de la propriété intellectuelle ou *patent box*), constitue un atout solide. Ces dispositifs soutiennent des écosystèmes locaux dynamiques, renforcés par les pôles de compétitivité, les pôles universitaires d'innovation et la recherche partenariale, favorisant



© LouiseMéresse-SIPA

la collaboration entre acteurs publics et privés. Les aides ciblées, comme les concours i-PhD, i-Lab, i-Nov, i-Demo ou Première Usine, soutiennent les projets les plus ambitieux, avec une exigence d'excellence et de prise de risque assumée. L'évaluation de ces aides confirme leur efficacité : +65 % de dépenses de R&D et +37 % de chiffre d'affaires pour les entreprises accompagnées.

Les premiers résultats du plan France 2030, lancé en 2021, confirment l'efficacité de cette stratégie : 40,5 milliards<sup>1</sup> d'euros investis sur 7 500 projets, au profit de 7 000 bénéficiaires dont 55% de PME, ETI et TPE, plus de 6 000 brevets déposés. Les retombées industrielles sont tangibles : capacité de méga-

usines de batteries passée de 70 à 120 GWh/an, 47 biomédicaments produits en France, et réduction de 7,2 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> du secteur industriel grâce à des investissements en faveur de la décarbonation.

En parallèle la DGE soutient l'essor des startups françaises, moteur de l'innovation sur tout le territoire national : 18 000 entreprises et 450 000 emplois directs, avec une croissance de +4,6 % des emplois sur le premier semestre 2025, dont 56 % hors Île-de-France. Les 120 entreprises de référence de la French Tech (programmes French Tech Next40/120) cumulent 10 milliards d'euros de revenus (+27 % en un an), et plus de 40 % (hors technologies de rupture) sont désormais rentables. A travers la Mission French Tech et ses 250 actions d'accompagnement mensuelles, la DGE fédère un écosystème entrepreneurial robuste et innovant.

1. Chiffre au 30 septembre 2025 (subventions + avances remboursables + dépenses non comptabilisées + fonds propres).

## Rapport deeptech

Les entreprises des technologies de rupture, porteuses d'innovations de rupture, créent une forte valeur économique et sociétale mais rencontrent des difficultés de financement.

La DGE a démontré dans son rapport *L'innovation de rupture au défi du passage à l'échelle* que les 2500 startups actives en France auront besoin de 30 milliards d'euros de financement d'ici 2030. Le rapport préconise de simplifier le transfert de technologies, d'ouvrir l'accès à la commande publique et aux grands comptes, et de faciliter les expérimentations réglementaires pour accélérer le développement des entreprises de technologies de rupture.

# Simplifier la vie de nos entreprises

**La DGE fait de la simplification un levier majeur de compétitivité. Du Guichet unique au Portail RSE, ses actions concrètes allègent les démarches administratives des entreprises et permettent de les accompagner dans leur transition numérique.**



© LouiseMéresse-SIPA

Depuis les années 1970, la simplification de la vie économique constitue un objectif central de l'action publique. Face à la complexité administrative souvent perçue comme un frein à la croissance, la DGE place la simplification au cœur de son engagement pour la compétitivité des entreprises françaises. En 2025, cette ambition s'incarne dans des réformes concrètes, pensées avec et pour les acteurs économiques. Au cœur de cette transformation, le Guichet unique des entreprises, pleinement opérationnel depuis le 31 décembre 2024, marque une avancée majeure. Créé par la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) et opéré par l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI), il centralise toutes les formalités administratives autour du Guichet unique et du Registre national des entreprises. Cette simplification structurelle favorise un parcours entrepreneurial plus fluide, de la création à la cessation d'activité. En 2025, le rythme de dépôt est en moyenne de 500 000 formalités par mois depuis janvier. La DGE agit également pour accompagner les entreprises

dans leurs avancées en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Le Portail RSE, lancé en 2023 dans le cadre d'une startup d'État, aide les entreprises à se conformer aux exigences de RSE qui les concernent, dont la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (ou CSRD) et la norme européenne de reporting Environnement Social et Gouvernance (dite VSME). Avec plus de 350 000 visites et plus de 10 000 entreprises inscrites, ce service public numérique allège les démarches et intègre désormais une fonctionnalité d'intelligence artificielle pour faciliter la rédaction des rapports RSE. L'enquête de satisfaction menée en novembre 2025, réunissant plus de 300 répondants, montre que 73,8% des entreprises indiquent gagner en moyenne 2 heures par mois, soit 3 jours par an (soit 22 000 jours économisés par an à l'échelle des 10 000 entreprises inscrites). Enfin, la DGE a lancé en 2025 un simulateur d'aides fiscales dédié à la R&D et à la croissance des jeunes entreprises. Cet outil en ligne permet d'évaluer rapidement l'éligibilité à six dispositifs fiscaux

majeurs : Crédit Impôt Recherche, Crédit d'impôt Collaboration de recherche, Crédit Impôt Innovation, Jeunes Entreprises Innovantes, Jeunes Entreprises Universitaires, Jeunes Entreprises de Croissance. Déjà utilisé pour plus de 8 500 simulations, il renforce l'autonomie des PME et startups dans la préparation de leurs projets innovants.

En facilitant les démarches, en valorisant l'innovation et en accompagnant la politique de RSE des entreprises, la DGE traduit concrètement la volonté de l'État de rendre l'action publique plus simple, plus lisible et plus utile.



**Simplifier la vie des entreprises, ce n'est pas faire une mise à jour mais bien changer de logiciel. Pour l'administration, cela implique d'abord de mettre entre parenthèses son expertise pour adopter le regard de l'usager. Cela suppose ensuite de la rigueur et de l'abnégation pour répondre aux difficultés ressenties. Selon moi, c'est l'essence même du service aux entreprises.**

**Pierre Videment,  
Directeur de projets droit public  
et formalités d'entreprises**

## Faire grandir nos startups et nos PME

**La DGE soutient la croissance des PME et startups sur tout le territoire. À travers les programmes ETIncelles et Je choisis la French Tech, elle renforce l'accompagnement public, accélère la montée en puissance des entreprises et fait émerger les champions de demain.**



© Célia Bonnin/MEFSIEN

Lancé en 2023, le programme ETIncelles soutient les PME à fort potentiel dans leur passage à l'échelle vers le statut d'entreprise de taille intermédiaire (ETI). Grâce à un suivi individualisé et à un réseau d'experts publics, 298 entreprises réparties dans 84 départements bénéficient d'un appui concret pour lever leurs freins de développement. Véritable « porte-voix » des entreprises, le programme contribue aussi à enrichir la politique publique au plus près du terrain. 2025 a été marquée par l'annonce de deux nouvelles promotions avec respectivement 55 et 46 entreprises qui rejoignent le programme. Les séminaires

ETIncelles ont été lancés en fin d'année, permettant à 20 dirigeants d'échanger sur les difficultés et les bonnes pratiques de gouvernance et de développement des ressources humaines dans un contexte de forte croissance.

Lancé il y a plus de deux ans, le programme Je choisis la French Tech soutient l'essor des startups et entreprises en hypercroissance françaises. Il rassemble désormais plus de 700 entreprises et près de 100 partenaires et démontre des résultats concrets autour de ses trois leviers d'action :

→ stimuler les opportunités commerciales : l'engagement

porté par 11 grands groupes d'1 milliard d'euros d'achats sur 2024-2026, mais aussi la mobilisation des partenaires et du réseau des Capitales et Communautés French Tech, ont permis de générer 13 000 mises en relation entre startups et acheteurs publics et privés.

→ former les entreprises à la commande publique : lancé en février 2025, le cours en ligne gratuit et certifiant « Je choisis la French Tech Académie » a déjà formé 2 000 startups.

→ valoriser et fédérer : la newsletter « Le Chant du Coq », lancée en septembre 2025, réunit déjà plus de 115 000 abonnés.

# Renforcer l'attractivité de la France et mesurer la réindustrialisation

Avec l'ambition de combiner transition écologique et dynamisme productif, la DGE agit aux côtés des territoires pour accélérer la réindustrialisation de la France. Près de 3 000 actions locales et plus de 160 projets verts témoignent d'une mobilisation nationale au plus près du terrain.



© Hamilton de Oliveira/MINEFI

La démarche Territoires d'industrie poursuit son déploiement partout en France. Plus de 3 200 actions ont été définies par les Territoires d'industrie dans le cadre de leurs plans d'actions 2023-2027, autour des 4 axes du programme (foncier / compétences / transition écologique / innovation), avec 20% d'actions déjà réalisées, 42% en cours de réalisation et 11% en étude préalable. En lien étroit avec les préfets de région, la DGE accompagne ces dynamiques qui favorisent l'emploi, l'investissement

et l'innovation au cœur des bassins industriels.

Lancée en 2024, l'initiative Territoires d'industrie en transition écologique illustre la volonté d'allier performance économique et exigence environnementale. Piloté conjointement par les préfectures de région et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ce dispositif a mobilisé 63 millions d'euros pour soutenir 163 projets à forte ambition écologique. Ces investissements contribuent à la

décarbonation des procédés, à la relocalisation d'activités sobres en ressources et à l'émergence de nouvelles filières vertes. Parallèlement, 55 sites à fort potentiel de développement industriel ont été labellisés sites « clés en main » afin de préparer l'accueil rapide de nouvelles usines tout en préservant le foncier disponible.

La publication du baromètre industriel de l'État portant sur le premier semestre 2025 témoigne



© LouiseMéresse-SIPA

## Accompagner les entreprises en difficulté

Placée sous l'autorité des ministres chargés de l'industrie et de l'emploi, la Mission Interministérielle aux Restructurations d'Entreprises (MIRE) a été créée le 1<sup>er</sup> août 2025 suite à la fusion de la Délégation Interministérielle aux Restructurations d'Entreprises (DIRE) et de la Mission de Restructuration des Entreprises (MRE). Rattachée à la DGE, la MIRE vient renforcer la capacité d'accompagnement auprès des entreprises, en intervenant à chaque étape de leur trajectoire, y compris lors des phases de restructuration.



de résultats concrets de cette mobilisation.

Au premier semestre 2025 le solde net d'ouvertures et d'extensions d'usines est de +9. On compte 44 ouvertures de sites et 86 extensions. L'industrie verte, associée à l'économie circulaire, conserve sa première place en termes d'ouvertures, avec un solde de +11 sur le semestre. Le secteur de la défense opère ce semestre sa première percée dans le baromètre avec 8 extensions de sites. Ces créations, portées par des entreprises de toutes tailles telles qu'ACC, Atlantic ou Renault, illustrent la capacité du tissu industriel français à se renouveler. Cette dynamique s'enracine profondément dans les territoires. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie se distinguent par la diversité et la vitalité de leurs projets industriels. En soutenant cette réindustrialisation au plus près du terrain, la DGE contribue à construire une industrie française plus durable, plus compétitive et plus équilibrée.



© LouiseMéresse-SIPA

3

## Développer une économie numérique compétitive, souveraine et responsable

### Soutenir le développement d'un écosystème d'intelligence artificielle (IA) souverain et compétitif, facteur d'innovations

**Le Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle de février 2025 a mis en lumière le rôle central de la France dans la sécurisation et le développement économique de l'IA. La DGE a accompagné cette dynamique, soutenant investissements, initiatives et déploiement de solutions concrètes pour tous les acteurs.**

En février 2025, la France a accueilli un sommet international consacré à l'intelligence artificielle (IA), réunissant chefs d'État et décideurs autour des enjeux de sécurité et économiques de l'IA. La DGE a joué

un rôle central dans la préparation du volet économique, en valorisant l'attractivité de la France pour les infrastructures d'IA. 109 milliards d'euros d'investissements ont été annoncés et 111 entreprises

ont été distinguées par l'appel à manifestation d'intérêt « AI for Efficiency », illustrant des cas d'usage déjà déployés à grande échelle et générateurs de gains économiques. Le sommet



© Célia Bonnin/MEFSIEN

a également mis en avant des initiatives stratégiques, dont la création de l’Institut national de l’évaluation et de la sécurité de l’IA (INESIA), le passage à l’échelle des moyens de calcul grâce à Alice Recoque, le premier supercalculateur français de classe exaflopique<sup>2</sup>, ainsi que le projet AI Factory française, sélectionné par EuroHPC, qui vise à doter l’Europe d’une infrastructure de calcul de pointe optimisée pour les besoins de l’IA.

A l’issue du sommet, la DGE a engagé une nouvelle phase de la stratégie nationale pour l’IA visant à transformer les technologies en leviers de compétitivité. Le plan « Osez l’IA », lancé en juillet 2025, ambitionne de rendre l’IA

2. Un calculateur exaflopique est un ordinateur extrêmement puissant capable d’effectuer au moins un milliard de milliards d’opérations par seconde, mesurées en FLOPS.

accessible à toutes les entreprises en s’appuyant sur trois axes : sensibilisation, formation et accompagnement. Dès septembre 2025, un réseau d’ambassadeurs de l’IA a été déployé dans toutes les régions, avec France Num et les Directions régionales de l’économie, de l’emploi, du travail et des solidarités (DREETS), pour promouvoir les bénéfices concrets de l’IA, en particulier pour les TPE et PME.

Dans les suites du plan « Osez l’IA », le Gouvernement a annoncé la création du Conseil de l’intelligence artificielle et du numérique, co-présidé par Anne Bouverot et Guillaume Poupard. Cette instance indépendante a pour mission d’étudier toute question relative au développement du numérique et de l’intelligence artificielle ainsi que leur impact sur la société, l’économie et les territoires.

## L’INESIA, un pilier de l’IA de confiance

Lancé en janvier 2025, l’Institut national de l’évaluation et de la sécurité de l’IA (INESIA) est piloté conjointement par le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN) et la DGE. Il aura pour missions principales de soutenir les régulateurs, analyser les risques systémiques liés aux usages de l’IA, et évaluer la fiabilité et les performances des solutions déployées, contribuant ainsi à renforcer la sécurité et la transparence de l’intelligence artificielle en France. Il rassemble le Pôle d’Expertise de la Régulation Numérique (PEReN), le Laboratoire national de métrologie et d’essais (LNE), l’Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA) et l’Autorité nationale en matière de sécurité et défense des systèmes d’information (ANSSI) pour constituer une instance centrale de référence sur l’IA de confiance.



En février 2025, le sommet pour l’action sur l’IA a donné une nouvelle impulsion à l’ambition française en IA. Dans ce contexte passionnant et intense, notre équipe a lancé un nouveau volet ambitieux de la stratégie France 2030 ainsi que le plan Osez l’IA pour accélérer la diffusion de l’IA dans l’économie : la DGE s’emploie à rendre l’IA concrète, utile et accessible à toutes les entreprises !

**Alexis Bacot,**  
*Directeur de projets Intelligence artificielle*



© LouiseMéresse-SIPA

La DGE contribue par ailleurs à la mise en œuvre du futur cadre réglementaire européen sur l'IA. Le Règlement européen sur l'IA constitue un atout stratégique en renforçant la confiance dans les

solutions développées au sein du marché européen et offrant une sécurité juridique aux acteurs. Afin de garantir des conditions équitables aux entreprises sur les marchés numériques, la

DGE supervise, avec les services de Bercy et de la Commission européenne, l'application efficace du règlement « Digital Market Act » (DMA). En 2025, elle a encadré plusieurs procédures DMA impliquant des entreprises françaises. La DGE contribue également à l'évaluation européenne du règlement et poursuit ses travaux sur la concurrence dans les marchés du cloud et de la publicité en ligne. Lors du Sommet sur la souveraineté numérique en novembre 2025, la DGE a piloté les discussions qui ont permis d'aboutir à une position franco-allemande sur l'assujettissement des services de cloud au DMA.

La DGE continue par ailleurs d'agir pour la protection des mineurs en ligne. Elle a contribué à l'adoption, en juillet 2025, de lignes directrices européennes imposant la vérification de l'âge sur les plateformes accessibles aux mineurs et encadrant les fonctionnalités addictives, liées à l'économie de l'attention. Dans ce prolongement, elle a engagé au second semestre 2025 les travaux préparant l'entrée en vigueur, en 2026, de la majorité numérique pour l'accès aux réseaux sociaux en France.

Ces actions ont précédé l'annonce, en novembre 2025, du lancement par la Commission européenne de trois enquêtes DMA dans le secteur du cloud. La DGE a également mis en place fin 2025 un groupe de travail interministériel dédié à la contestabilité et à l'équité des marchés de l'intermédiation publicitaire.

En février 2025, la DGE a lancé les premiers travaux du Réseau des régulateurs du numérique réunissant administrations et autorités en charge de la régulation. Ce réseau a produit en 2025 des travaux majeurs sur la protection des mineurs en ligne.

## L'IA au service du commerce

La DGE a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les meilleures solutions d'IA adaptées au commerce. 33 entreprises ont été sélectionnées et présentées lors d'une séance plénière du Conseil national du commerce, qui a dressé un état des lieux des usages actuels, partagé des perspectives et recueilli des témoignages de commerçants et e-commerçants. En préparation du plan national « Osez l'IA », un guide pratique a été publié, avec des fiches thématiques illustrant des cas d'usage concrets pour différents profils de commerçants. Plusieurs enseignes ont déjà intégré l'IA dans leurs pratiques : Maison Bécam analyse les données clients pour personnaliser offres et campagnes, Livie & Luca optimise l'expérience d'achat en ligne avec iAdvize, et Carrefour propose Hopla, un assistant virtuel conversationnel (ChatBot) qui planifie les repas, génère des listes de courses et suggère des recettes personnalisées.



© LouiseMéresse-SIPA

# Assurer la transition des infrastructures de télécommunications

**La DGE pilote la transition vers les réseaux de télécommunications à très haut débit, en accompagnant les usagers et les entreprises face à la fermeture progressive des anciens réseaux suivre, 2G et 3G, tout en facilitant l'accès à la fibre pour tous.**



© LouiseMéresse-SIPA

La DGE conduit la transition vers les télécommunications du futur. En veillant à la généralisation du très haut débit, elle soutient l'ensemble des acteurs — opérateurs, entreprises, collectivités et particuliers — dans la bascule vers des réseaux plus performants et durables. Cette évolution marque une étape majeure vers la fin du réseau cuivre d'Orange prévue pour 2030. Fin 2025, plus de 95 % des locaux sont raccordables à la fibre optique, et les déploiements se poursuivent pour finaliser la couverture fixe du territoire.

Pour accompagner cette mutation, la DGE assure la communication de l'État sur la transition numérique. Depuis 2023, le site [www.treshautdebit.gouv.fr](http://www.treshautdebit.gouv.fr) centralise les informations

utiles et propose des guides pratiques à destination de tous les publics: particuliers, entreprises, collectivités et administrations. En septembre 2025, la campagne nationale « La fibre prend la relève », menée par les opérateurs avec le soutien de l'État, a sensibilisé des millions d'usagers à la migration vers la fibre. Au-delà de l'information, la DGE agit concrètement pour rendre cette transition accessible à tous. Une expérimentation d'aide financière, lancée en septembre 2025 et dotée de 14,9 millions d'euros, soutient les particuliers et très petites entreprises devant réaliser des travaux de raccordement à la fibre sur leur terrain. Ce dispositif, prévu jusqu'en janvier 2027, vise à mieux connaître les besoins de terrain et à

préparer, si nécessaire, une pérennisation de l'aide. Enfin, la DGE anticipe les prochaines étapes, avec la fermeture programmée des réseaux 2G d'ici 2026 et 3G d'ici 2028-2029. Pour en faciliter la préparation, elle a mis en ligne dès février 2025 une page d'information dédiée<sup>3</sup>, complétée par des actions de communication ciblées et un dialogue continu avec les acteurs concernés. Ainsi, la DGE accompagne, pas à pas, la transition vers des réseaux plus efficaces, au service d'un numérique accessible et résilient pour tous.

3. <https://www.entreprises.gouv.fr/la-dge/publications/anticipez-le-extinction-des-reseaux-telecom-mobiles-2g-et-3g>

# Accompagner le développement des technologies d'avenir

**La DGE agit pour développer la souveraineté technologique et numérique de la France. Elle est ainsi mobilisée pour accélérer le passage de la 5G vers la 6G, renforcer nos capacités de production de semi-conducteurs ou encore soutenir les technologies immersives.**



© LouiseMéresse-SIPA

La DGE accompagne la transition vers les réseaux du futur via la stratégie d'accélération 5G et Réseaux du futur, qui soutient le développement des technologies de sixième génération. En finançant des projets de recherche et d'innovation, elle prépare les systèmes mobiles de demain et favorise l'adoption de la 5G industrielle par les entreprises. En 2025, l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP) a accordé 10 % de plus d'autorisations de fréquences pour les réseaux mobiles privés 5G, signe de l'intérêt croissant pour ces usages.

La DGE pilote également la stratégie d'accélération électronique, dotée d'environ 5 milliards d'euros, pour renforcer les capacités industrielles et soutenir l'innovation dans les semi-conducteurs de nouvelle génération, essentiels à l'intelligence artificielle. Par son action au sein du Chips Act européen, la DGE contribue à consolider la place de la France et de l'Europe dans la chaîne mondiale des semi-conducteurs. La France fait d'ailleurs partie des neuf pays à l'origine de la déclaration Semicon Coalition<sup>4</sup>,

signée par les vingt-sept États membres en septembre 2025. Dans les technologies immersives et univers virtuels, la DGE donne une impulsion à une dynamique d'innovation et de souveraineté numérique avec la feuille de route dédiée. Les appels à projets lancés dans le cadre de France 2030, accompagnent l'émergence de solutions immersives et associées (XR, 3D), ainsi que leur appropriation. Au total, plusieurs dizaines de projets sont financés. Les secteurs d'application sont multiples : industries, santé, éducation/formation, culture.

4. <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/news/semicon-coalition-calls-reinforced-chips-act>



© Sébastien Muylaert/MEFSIEN

# 4

## Favoriser une transition écologique créatrice de valeur

### Décarboner l'industrie en préservant sa compétitivité

**En 2025, la DGE intensifie son accompagnement des acteurs économiques pour concilier compétitivité et transition écologique, grâce à des soutiens concrets et une stratégie alignée sur les ambitions européennes.**

La DGE pilote la stratégie nationale de décarbonation de l'industrie, qui vise à réduire durablement les émissions de CO<sub>2</sub> tout en soutenant l'innovation technologique.

Les lauréats de la première relève de l'appel d'offres « Grands projets industriels de décarbonation » seront annoncés début 2026, avant

une seconde relève prévue plus tard dans l'année. Les dispositifs DecarbInd, BCIAT et DecarbFlash, relancés cette année, permettent quant à eux d'accompagner les projets de taille intermédiaire, favorisant ainsi la diffusion de solutions bas carbone dans l'ensemble du tissu industriel. 11 projets ont ainsi été sélectionnés

dans le cadre de Decarb Ind 2025 pour un montant d'aide de 71 millions d'euros. La DGE agit également sur le plan européen et participe activement aux travaux préparatoires à la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, prévu en 2026. Elle a aussi contribué à la création, par



© LouiseMéresse-SIPA

la Commission européenne, d'une banque pour la décarbonation de l'industrie dotée de 100 milliards d'euros. Ces initiatives visent à soutenir les investissements et à sécuriser l'avenir des productions industrielles en Europe.

Enfin, la DGE accompagne la transition énergétique du transport routier de marchandises, avec environ un millier de poids lourds

électriques immatriculés en 2025 grâce aux dispositifs de soutien. Elle veille également à préserver un prix de l'électricité compétitif et prévisible, condition essentielle à l'électrification de l'économie. Dans ce domaine, la France bénéficie d'un atout majeur avec une électricité décarbonée à 95 % et parmi les plus compétitives d'Europe. En 2025, dernière année de l'ARENH<sup>5</sup>, la DGE a continué le

suivi de l'accord État-EDF de 2023, facilitant la signature de contrats et lettres d'intention de contrats d'allocation de production nucléaire représentant près de 16 TWh<sup>6</sup> de consommation annuelle. Elle prépare enfin, avec la Commission européenne, la prolongation du dispositif de compensation des coûts indirects du carbone après 2030, afin d'élargir les secteurs éligibles.

5. Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique.

6. Chiffre arrêtés mi-2025.



Du côté des Services économiques de l'État en région (SEER), la décarbonation de l'industrie se traduit par un suivi renforcé de 115 projets, de la planification à la réalisation, avec une participation aux instances territoriales. Ces initiatives représentent une réduction potentielle de 9 MtCO<sub>2</sub>e pour la période 2025-2030 (hors sidérurgie). L'État a également investi 68,8 millions d'euros dans 11 zones industrielles bas carbone (ZIBAC), en réalisant 274 études pour soutenir leur développement.

Hélène Virette,

Cheffe de projet « décarbonation des industries »,  
DREETS Hauts-de-France



# Adapter l'économie au changement climatique et protéger la biodiversité

**La DGE accompagne les entreprises pour renforcer leur résilience face au changement climatique, réduire leur dépendance au vivant et favoriser la transition écologique. Ses actions concrètes permettent de concilier réindustrialisation, performance économique et durabilité.**



© LouiseMéresse-SIPA

La DGE accompagne les entreprises dans leur adaptation aux effets du changement climatique. Elle propose des outils, des guides et des expérimentations pour les filières les plus vulnérables, telles que l'agroalimentaire, la construction ou le tourisme. Pour l'agroalimentaire, un appel à projets Résiliences et capacités agroalimentaires a été lancé lors du Salon international de l'Agriculture 2025. Il soutient des projets collaboratifs entre l'amont agricole et les industriels pour la transition agroécologique et l'amélioration de la résilience face aux aléas. La DGE aide à identifier des leviers facilitant l'émergence de solutions souveraines d'adaptation. En lien avec le Plan Eau, elle soutient

également les efforts de sobriété hydrique des sites industriels et filières les plus dépendants à la ressource eau.

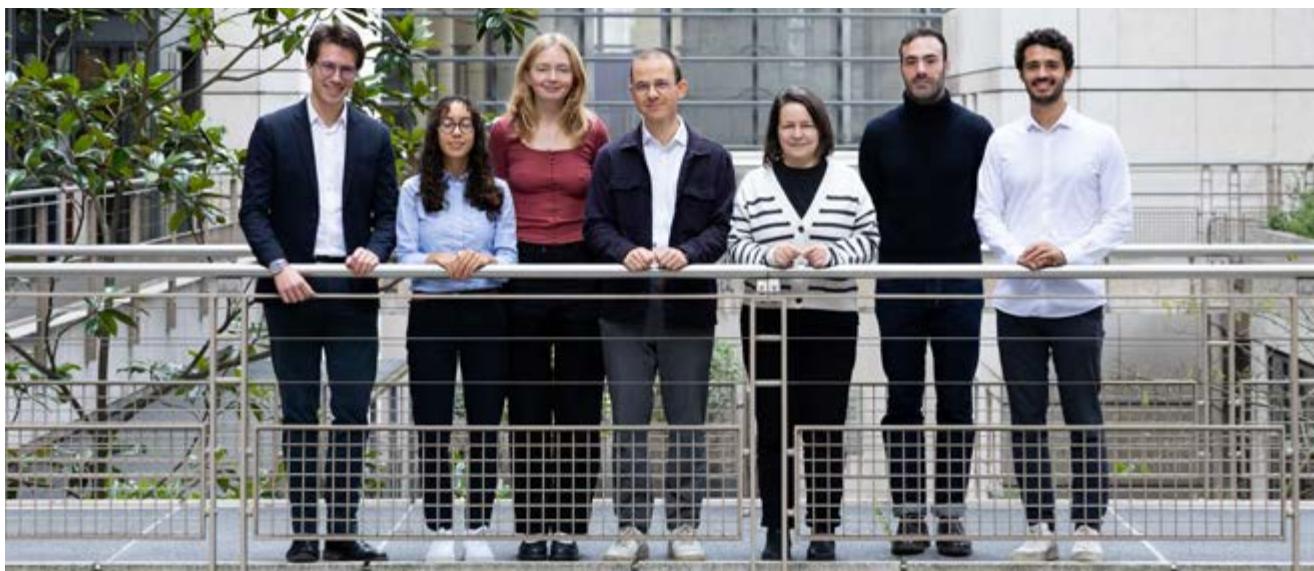
Parallèlement, la DGE aide les filières à réduire leur dépendance au vivant et leurs impacts sur la biodiversité. Des plans d'action sont élaborés pour des secteurs volontaires comme l'agroalimentaire, la cosmétique ou les matériaux, tandis que des mesures ciblées favorisent une réduction des impacts de l'industrie et des services (compensation environnementale, sobriété foncière et gestion durable des flux touristiques, etc.). L'affichage environnemental textile volontaire, lancé en octobre

2025, illustre cette démarche en intégrant la durabilité des vêtements face aux pratiques de l'*ultra fast-fashion*.

La DGE continue d'accompagner les filières de la transition écologique. Pour l'hydrogène, elle a publié la deuxième stratégie le 15 avril 2025, renforçant le soutien à son développement. Dans le secteur des batteries, elle s'appuie sur les annonces de la Commission européenne pour soutenir des projets français innovants. Pour les pompes à chaleur, des critères de contenu local ont été intégrés aux aides à l'achat afin de favoriser la production nationale tout en stimulant la transition énergétique.

# Organiser la transition vers une économie circulaire et durable

**En 2025, la DGE agit pour un modèle économique plus durable, en soutenant l'éolien en mer, le nucléaire et l'économie circulaire, pour favoriser l'innovation, l'emploi et la souveraineté énergétique.**



© LouiseMéresse-SIPA

La DGE a poursuivi le développement de l'éolien en mer en 2025, en soutenant la pérennité et la modernisation des capacités de production, notamment de câbles et de sous-stations, via le crédit d'impôt pour l'industrie verte. Les premières fermes pilotes d'éolien flottant ont été mises en service et les infrastructures portuaires ont été préparées pour accueillir cette filière émergente.

En lien avec la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), des critères hors-prix ont été intégrés aux appels d'offres pour renforcer la compétitivité nationale, et favoriser la diversification des approvisionnements et l'utilisation de composants européens. À terme, ces mécanismes pourraient être complétés par des critères de contenu local

pour soutenir davantage l'industrie française. Sur le nucléaire, le soutien de la DGE s'est concrétisé par la signature d'un contrat stratégique de filière pour 2025-2028 et par le lancement au printemps, de la phase de conception d'un projet important d'intérêt européen commun (PIIEC) sur les technologies nucléaires innovantes.

Enfin, la DGE a encouragé l'économie circulaire, en veillant à ce que la gestion des déchets génère des retombées industrielles et économiques locales, tout en encourageant la prévention, l'éco-conception et la valorisation des déchets. L'instauration de primes pour l'incorporation de plastique recyclé illustrent cette volonté de concilier performance industrielle et responsabilité environnementale.



© LouiseMéresse-SIPA



© LouiseMéresse-SIPA

5

## Soutenir l'économie de proximité à l'épreuve de mutations profondes

### Anticiper et accompagner les évolutions du commerce, facteur d'attractivité et de cohésion des territoires

Placé au cœur des enjeux territoriaux et des évolutions d'usages, le commerce de proximité est confronté à des défis économiques, sociaux et démographiques, accentués par les transitions numérique et environnementale.

La DGE met en œuvre des mesures concrètes pour soutenir la vitalité du commerce, réduire la vacance commerciale et moderniser les commerces en ville, en zones rurales et ultramarines. Dans les centres-villes et centres-bourgs, confrontés à une vacance

commerciale moyenne de 13,4 %, plusieurs initiatives sont lancées : optimisation de la taxe sur les friches commerciales, déploiement de la Charte Ville Commerçante et lancement d'une mission ministérielle sur le commerce en centre-ville et en

quartiers prioritaires de la ville qui formulera des propositions visant à consolider et réimplanter durablement le commerce dans les territoires urbains.

En zone rurale, où plus de 80 % des communes françaises sont situées,

la DGE soutient la création et la diversification des commerces multiservices ou itinérants, grâce au fonds de soutien au commerce rural. Le dispositif a soutenu 737 projets dans plus de 500 communes, bénéficiant à un million d'habitants depuis l'ouverture des guichets en mars 2023. Des outils adaptés accompagnent également la lutte contre la vacance commerciale : *managers* de commerce mutualisés, leviers fiscaux et charte ville-commerçante mutualisée en zone rurale pour garantir une complémentarité des services et commerces dans les villages. Ces mesures renforcent la résilience économique et sociale des territoires ruraux.

Dans les territoires ultramarins, la DGE développe des solutions logistiques innovantes. Le projet « E-Hub » en Martinique, initié dans le cadre du projet de loi de lutte contre la vie chère, centralise les besoins des entreprises locales, mutualise les moyens et réduit les coûts liés au e-commerce pour une durée de cinq ans. Ce dispositif de délégation de service public sera confié à un opérateur public, il permettra de favoriser la performance de la chaîne d'approvisionnement et de contribuer au développement économique local, en réponse aux enjeux spécifiques des territoires insulaires.

## La Poste, à nouveau désignée opérateur du service universel postal

La DGE a piloté la désignation de l'opérateur en charge du service universel postal pour 2026-2036. Prévue dès 2025 pour assurer un service de qualité dès janvier 2026, cette désignation a été validée réglementairement par trois décrets, après avis favorable du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État.



© LouiseMéresse-SIPA

Les zones commerciales en périphérie font également l'objet d'un plan de transformation ambitieux. Le plan de transformation des zones commerciales finance l'ingénierie de projet et la requalification immobilière pour limiter l'impact environnemental et améliorer l'intégration paysagère et urbaine.

À ce jour, 89 projets ont été subventionnés pour 31,5 millions d'euros, avec des engagements forts en matière de durabilité, de construction de logements et d'innovation. Ces actions montrent que la transformation des espaces commerciaux peut devenir un levier de développement harmonieux pour les territoires.

## Une action structurelle pour le développement des services à la personne

Appuyées par la DGE, les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) instruisent, via l'outil NOVA, les dossiers d'entreprises souhaitant bénéficier du crédit d'impôt pour les services à la personne et intervenir auprès de publics fragiles. La DGE anime ce réseau et propose un accompagnement juridique. En 2025<sup>1</sup>, plus de 2 300 questions juridiques ont été traitées par les DDETS et 15 146 nouveaux acteurs ont été agréés comme organismes de services à la personne.

1. Chiffres arrêtés fin septembre 2025.

## Soutenir l'artisanat et les savoir-faire

**En portant des initiatives concrètes, la DGE accompagne artisans et restaurateurs pour préserver les savoir-faire, renforcer la compétitivité et développer l'attractivité des métiers.**



© LouiseMéresse-SIPA

La DGE soutient le développement économique des entreprises artisanales et de la restauration, tout en préservant les savoir-faire d'excellence. Le label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV), qui fêtait ses 20 ans en 2025, illustre cette démarche. Avec 1 300 entreprises labellisées sur le territoire, la DGE s'est mobilisée pour mieux faire connaître ce label, gage de qualité auprès du

grand public : séminaires en ligne, rencontres économiques, portes ouvertes en entreprises, expositions et valorisation lors des Journées européennes du Patrimoine. Ces actions transforment le label en un véritable levier de compétitivité et de visibilité pour les entreprises détentrices de savoir-faire rares. Le chantier de restauration de Notre-Dame de Paris constitue un autre exemple concret de l'action

de la DGE. En partenariat avec l'établissement public Rebâti Notre-Dame et le Diocèse de Paris, la DGE a réalisé une cartographie des entreprises impliquées dans le chantier de restauration de la cathédrale, accessible au grand public. Cet outil permet d'identifier les entreprises par catégorie d'activité, région et ouverture à la visite. L'objectif est à la fois de faire connaître leurs activités et leurs ateliers au plus grand nombre, tout en offrant de nouvelles opportunités commerciales.

Par ailleurs, la DGE a piloté les Assises de la restauration et des métiers de bouche, une concertation menée de mai à septembre 2025. Restaurateurs, boulanger, pâtissiers, etc. ont pu coconstruire un plan d'actions pour répondre aux défis du secteur : attractivité des métiers, transitions écologique et numérique, développement économique.

### Grande Exposition du Fabriqué en France

La 5<sup>e</sup> édition de la Grande Exposition du Fabriqué en France a accueilli 9 000 visiteurs au Palais de l'Élysée les 15 et 16 novembre 2025. Initié par le président de la République, et piloté par la DGE, cet événement célèbre l'excellence des savoir-faire et la fabrication française. Le jury présidé par le chef pâtissier Pierre Hermé s'est réuni à Bercy pour sélectionner 123 objets issus des territoires et des filières stratégiques du Conseil National de l'Industrie.



© MEFSEN

# Agir pour l'attractivité touristique de la France

**La DGE accompagne la dynamique d'investissement touristique pour moderniser l'offre, soutenir la transition écologique et mieux répartir les flux de visiteurs. Objectif : renforcer l'attractivité de la France tout en préservant ses territoires et son patrimoine.**



© LouiseMéresse-SIPA

Le tourisme constitue un pilier essentiel de l'économie française, représentant 3,6 % du PIB et plus de 1,5 million d'emplois<sup>7</sup>. Pour consolider cette position et préparer l'avenir, la DGE agit pour stimuler et orienter les investissements vers un modèle plus durable, plus équilibré et plus innovant. L'objectif consiste ainsi à franchir les 25 milliards d'euros annuels d'investissements touristiques d'ici 2030, contre 18,6 milliards d'euros<sup>8</sup> en 2022, en hausse de 4,6 % par rapport

à 2019. L'entrée de l'Abu Dhabi Investment Authority dans le capital d'European Camping Group, acteur français de l'hôtellerie de plein air, ou encore la levée du fonds France Investissement Tourisme par Bpifrance, doté d'un objectif de 200 millions d'euros, illustrent la confiance des investisseurs dans le potentiel du tourisme français.

La DGE intervient en soutien à cette dynamique, autour de quatre priorités : modernisation et transition écologique ; montée en gamme de l'offre ; diversification territoriale, notamment via le tourisme durable et le tourisme

quatre saisons, et soutien au tourisme social. Cette stratégie constitue aujourd'hui le cadre de référence pour renforcer la compétitivité du secteur tout en assurant un développement équilibré des destinations.

Sur le volet spécifique de la réhabilitation du patrimoine, la DGE co-pilote ainsi un groupe de travail chargé de recenser les sites patrimoniaux à potentiel touristique et de faciliter leurs démarches administratives. Ce travail a notamment abouti lors du Sommet Choose France de Versailles, à la présentation de huit sites d'exception à un panel d'investisseurs internationaux.

7. Source : Insee

8. Source : Atout France



© LouiseMéresse-SIPA

Il concourt au sens large à la diversification des flux touristiques, en valorisant de nouveaux circuits touristiques notamment en ruralité. En appui à cette feuille de route, la Banque des Territoires a lancé en septembre 2025 le Prêt Cohésion territoriale, principal outil de financement de long terme des projets patrimoniaux et touristiques. Ce dispositif vise à accompagner les collectivités

territoriales et les acteurs publics locaux dans des projets structurants, en particulier ceux portant sur la requalification patrimoniale à vocation économique ou culturelle, la réhabilitation lourde de bâtiments anciens, et plus largement les investissements contribuant à l'attractivité territoriale. Il vient compléter l'offre de prêts et en fonds propres de Bpifrance.

### 3<sup>e</sup> promotion du programme France Tourisme Tech

10 nouvelles start-ups de la "travel tech" rejoignent le programme pour 2025-2026. Depuis son lancement en 2023, le programme a déjà accompagné 35 start-ups, mobilisé plus de 70 partenaires, et permis de lancer une cinquantaine d'expérimentations concrètes pour moderniser le tourisme (gestion énergétique, accessibilité, mobilité, etc.).

En matière de durabilité, axe majeur de la politique du tourisme, la DGE a notamment étoffé l'offre de services lancée en 2023 autour de la diversification des flux touristiques par la campagne de communication « En voyage, marquons les esprits, pas la planète », en partenariat avec plusieurs acteurs du voyage durable (GreenGo, GetAround, SNCF Connect, Hourrail, Itinéraire Bis, Ben Expédition Zéro) et l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), afin d'encourager des pratiques responsables et une communication plus vertueuse.



Étudier l'investissement patrimonial, c'est montrer qu'au-delà de la sauvegarde des sites patrimoniaux bâties, la réhabilitation est un levier de développement économique. Elle concourt à attirer les touristes, renforce l'attractivité de la France, crée de l'emploi localement et répond aux enjeux contemporains tels que l'objectif Zéro artificialisation nette\* et la revitalisation des territoires ruraux.

**Isaure Costet et Jules Cariou,**

*Chargée de mission politique touristique et Chargé de mission études économiques*

\* L'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) est issu de la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Il fixe un objectif de « renaturaliser » un espace pour chaque espace artificialisé, à l'horizon 2050.

# Valoriser l'économie de proximité en favorisant l'innovation

**En 2025, la diffusion de l'intelligence artificielle (IA) dans les petites et moyennes entreprises s'accélère. Portée par l'action de la DGE et le réseau des chambres de commerce et d'industrie (CCI), cette dynamique s'appuie sur des programmes d'accompagnement concrets et des initiatives ciblées dans les secteurs clés de l'économie.**



© LouiseMéresse-SIPA

Alors que les grandes entreprises ont déjà intégré l'IA à leurs processus, les TPE et PME franchissent à leur tour une étape décisive. D'après le baromètre France Num 2025, 26 % d'entre elles utilisaient des solutions d'IA en 2025, contre 13 % seulement un an plus tôt. Cette progression témoigne d'un intérêt croissant pour les outils numériques au service de la performance et de la compétitivité.

Pour soutenir cette dynamique, la DGE a confié au réseau des CCI le déploiement d'un vaste programme de sensibilisation et d'accompagnement sur l'ensemble

du territoire. Entre janvier et novembre 2025, 29 208 entreprises ont été sensibilisées aux usages de l'IA, et 7 293 d'entre elles ont découvert au moins une solution d'IA correspondant à leurs besoins. Cette mobilisation se poursuivra en 2026 avec le programme « Osez l'IA ».

La DGE agit également dans plusieurs secteurs stratégiques pour encourager la diffusion des innovations et l'adoption de l'IA. Des événements dédiés ont permis de rassembler les acteurs du commerce, les métiers du droit et les métiers de la logistique autour de l'IA. Ces rencontres ont favorisé

la mise en réseau, le partage d'expériences et la découverte de solutions concrètes. Le lancement du programme LogTech en juin 2025, destiné à soutenir cinq startups et PME de l'innovation logistique, illustre cette volonté d'action ciblée et durable. De la même manière, le lancement du programme France Legaltech en décembre 2025 permet d'ancrer l'action de la DGE dans la durée et de structurer l'accompagnement des legaltech les plus prometteuses afin de soutenir leur croissance dans un contexte de concurrence internationale accrue.

# Poursuivre la transformation de l'action publique



© LouiseMéresse-SIPA

## Développer des approches et outils innovants au service des projets

**Pour maximiser l'efficacité de son action, la DGE modernise ses approches, ses outils, et ses méthodes de travail. Dans sa relation avec les services économiques de l'État en région (SEER), cette dynamique se traduit par la co-construction de projets prioritaires.**

En lien étroit avec les SEER, la DGE a engagé un travail de fond pour redéfinir leurs priorités et missions. Le mode projet est désormais au cœur de la relation entre administration centrale et services déconcentrés. En 2025, neuf projets prioritaires DGE/SEER ont mobilisé les équipes : diffusion de l'intelligence artificielle, pilotage des réseaux consulaires ou accompagnement de la réindustrialisation.

La DGE a également lancé un nouveau format de coopération : les Projets régionaux d'intérêt majeur (PRIM), généralisés en 2025. Ces projets favorisent une meilleure articulation entre les niveaux régional et départemental de l'État pour soutenir les implantations industrielles, renforcer le maillage

territorial et clarifier le rôle des acteurs économiques locaux. Cette coordination renforcée s'appuie aussi sur une participation active de la DGE aux instances régionales de pilotage économique contribuant à une gouvernance publique plus fluide et plus efficace.

Organisation de référence depuis 2019, le mode projet s'est installé dans le fonctionnement quotidien de la direction. Au second semestre 2025, plus de 400 projets ont été recensés, dont un tiers lancé depuis le mois de février.

La Cellule d'appui aux projets (CAP) a accompagné près de 50 projets en 2025, comme le soutien à l'implantation de datacenters en France, ou la simplification des politiques européennes.

Cet accompagnement passe aussi par le développement de nouvelles offres de service internes : cartographies, *design* de politiques publiques ou accompagnement du changement. Ces démarches reposent sur l'intelligence collective : en 2025, une trentaine d'ateliers ont permis d'aboutir à des plans d'action concrets, de la télésanté en EHPAD à l'usage de l'IA dans les processus internes. L'innovation de méthode est désormais inscrite dans l'ADN de la direction. Récompensée au BercyINNOV 2025 (7 projets sélectionnés sur 50) pour un projet sur l'accessibilité touristique, la DGE porte les valeurs d'une administration agile et tournée vers l'usager. C'est dans cette dynamique que la DGE a remis



© LouiseMéresse-SIPA

## Le rapport de la Cour des comptes

Dans son rapport issu du contrôle organique de la DGE sur la période 2017-2023, la Cour des comptes souligne « l'évolution remarquable » de la DGE, devenue un acteur clé des politiques économiques. Elle salue sa réactivité et son efficacité face aux crises sanitaires et énergétiques, portées par la généralisation du mode-projet, et sa capacité à accompagner les filières face aux nouveaux défis auxquels elles sont confrontées.

Elle met en avant l'impact positif du mode projet, et notamment l'importance de la méthodologie du lancement des projets (objectifs, livrables, ressources, calendrier), la rigueur de la revue semestrielle des projets et l'appui apporté par la Cellule d'appui aux projets.

Enfin, elle relève les bénéfices issus de la refonte de la politique de ressources humaines, qui permet de redéployer rapidement en interne les ressources au service des projets stratégiques, tout en renforçant l'accompagnement et la fidélisation des agents.

les Trophées de l'innovation lors du séminaire annuel de la direction. Ces prix récompensent six projets particulièrement novateurs en termes de process, de méthodologie et d'impact.

Pour faciliter le pilotage et le suivi des entreprises accompagnées, la DGE a déployé la plateforme numérique « Suivi Entreprises » en octobre 2025. Elle centralise déjà des données sur plus de 10 000 établissements, permettant un partage d'informations fluide entre les services et un meilleur suivi des projets économiques.

Parallèlement, un plan d'action IA s'articule en trois axes : expérimentation d'un assistant virtuel conversationnel (ChatBot) sécurisé et souverain, ouvert à un groupe de cent primo-utilisateurs, tests d'outils IA du marché et accompagnement des agents par la formation et la sensibilisation aux bons usages.



Suivi Entreprises est à la fois un défi numérique et une aventure au cœur du mode projet ! Nous avons conçu un outil numérique accessible à tous et répondant aux besoins multiples de la DGE pour faciliter le suivi des entreprises et le partage de la connaissance. Nous avons privilégié la co-construction avec un réseau de référents pour assurer la transversalité interservices notamment dans les projets prioritaires DGE/SEER.

**Hélène Leprovost,**  
Responsable du pôle Applications et outils collaboratifs

# Poursuivre la réduction de l'impact environnemental de la direction

**En 2025, la DGE a poursuivi son engagement pour limiter son empreinte écologique. Label, formations, mobilité douce : des résultats concrets illustrent cette démarche collective et durable.**



© LouiseMéresse-SIPA

Entre 2022 et 2025, la DGE a contribué à réduire ses déplacements professionnels en avion, représentant une baisse de l'empreinte carbone de presque 30%, soit 38 tCo<sup>2</sup> évités sur la période. Cette dynamique traduit la volonté de la direction de concilier efficacité professionnelle et responsabilité environnementale.

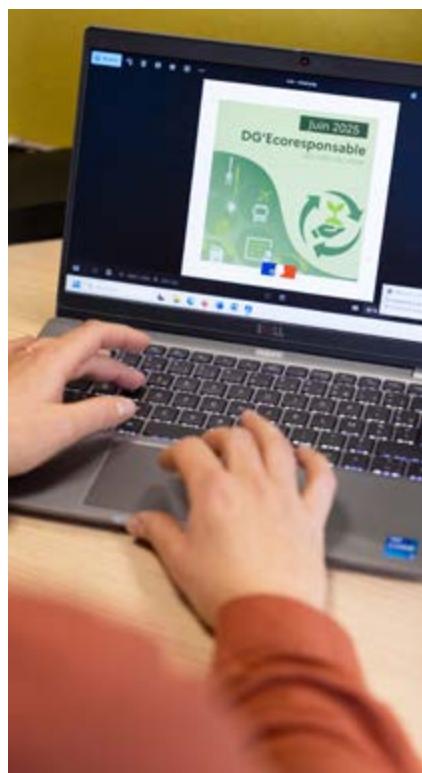
## Un label pionnier pour encourager les mobilités douces

La DGE a obtenu le label employeur pro-vélo en février 2025 pour le site de Sieyès, une première pour une direction d'administration centrale. Ce label, porté par Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB), valorise les initiatives favorisant l'usage du vélo : stationnements sécurisés,

prêt et entretien de vélos, ateliers de réparation et cours de conduite en ville.

Sous l'impulsion des ambassadeurs DG'Ecoresponsable, les initiatives de sensibilisation se sont multipliées : collectes de vêtements et de jouets, défi de cuisine végétarienne ou rencontre inspirante sur le thème de la mode durable.

La DGE accompagne aussi la montée en compétence de ses agents. Depuis 2023, 262 cadres supérieurs (A+) ont été formés dans le cadre du plan interministériel de transition écologique. Une étape essentielle pour inscrire durablement la responsabilité environnementale au cœur des pratiques de management et de décision.



© LouiseMéresse-SIPA

## Renforcer les engagements de la direction en matière d'accompagnement et de suivi des carrières

**La DGE a renforcé ses engagements pour faire de la qualité de vie au travail et de l'accompagnement des carrières des axes prioritaires de son action. Une politique ambitieuse soutient les parcours professionnels, l'égalité et l'inclusion, au service d'un environnement de travail plus épanouissant.**



© LouiseMéresse-SIPA

### Accompagner chaque parcours professionnel

En 2025, la direction a poursuivi le déploiement d'une offre d'accompagnement personnalisée à chaque étape de la vie professionnelle des agents. Dès leur arrivée, un parcours d'intégration facilite leur compréhension de l'environnement de travail, de la culture de la

direction et du mode projet. Tout au long de leur carrière, les agents peuvent bénéficier d'entretiens réguliers avec les conseillers mobilité-carrière, d'un forum des métiers, et d'un réseau des alumni favorisant les échanges d'expériences. Des dispositifs spécifiques, tels que le parcours « A+ » destiné aux agents sortants d'une école de la fonction publique, ou encore

l'offre « examens et concours », soutiennent la progression professionnelle.

Les programmes directionnels « Potenti'Elles », dédié aux femmes, et « Talents », axé sur le développement managérial, ont réuni en 2025 leurs 4<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> promotions, consolidant ainsi des communautés d'apprenants et favorisant les mobilités vers des postes à responsabilité.

## **Renforcer l'égalité et accompagner la parentalité**

Le plan directionnel 2023-2025 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes témoigne de résultats significatifs : la part des femmes occupant des postes à responsabilité est passée de 28 % à 48 % entre mi-2020 et mi-2025. Sur le seul périmètre des emplois de direction, la part des femmes est passée de 21 % à 38 %. Le réseau professionnel féminin DG'Elles a proposé plusieurs actions inspirantes : formations à l'art oratoire, sensibilisation à la lutte contre le syndrome de

l'imposteur, séances de mentorat et rencontres inspirantes régulières. Une 4<sup>e</sup> saison de mentorat a été initiée, preuve des attentes élevées des agentes.

L'accompagnement à la parentalité s'est également renforcé, avec un guichet parentalité proposant information, écoute, soutien et sensibilisation aux managers. Entre janvier et septembre 2025, 26 entretiens de parentalité ont été réalisés.

Des « cafés parentalité » trimestriels favorisent le partage d'expériences, et de nouveaux espaces – comme la salle d'allaitement et de

bien-être du bâtiment Sieyès – viennent compléter ces dispositifs. La journée annuelle des enfants, organisée en juin 2025, a réuni une soixantaine de participants.

## **De l'égalité à l'inclusion : un engagement élargi**

En 2025, la direction a initié une Fresque de la Diversité, un atelier collaboratif pour sensibiliser aux biais et à la richesse des différences. La première session, en novembre 2025, a permis de poser les bases de la diffusion d'une culture partagée autour de la diversité et de l'inclusion.



© MEFSEN



## **Les Thémas, publication de référence de la DGE**

« Les Thémas » de la DGE est une collection qui vise à apporter une analyse économique et un éclairage synthétique sur les politiques publiques relevant du champ de compétences de la direction. Ils sont diffusés à plus de 3 500 abonnés, et comptabilisent 18 200 visiteurs en ligne en 2025.

S'inscrire aux Thémas de la DGE :



Directeur de la publication : Thomas Courbe

Création : DGE

Réalisation : studio graphique/Sircom

Credits photos de la couverture : NicoElNino, cofeekai, Kaca\_studio, Stephen Rennie

→ [www.entreprises.gouv.fr](http://www.entreprises.gouv.fr)

X    @DGEentreprises